



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité. Les propriétaires d'ouvrages ont donc l'obligation de fournir les informations sur la localisation de leurs réseaux. IPSI propose aux propriétaires d'ouvrage des prestations d'inspection pour localisation puis géoréférencement de ces réseaux. Depuis le 1 janvier 2018, ces prestations doivent être réalisées par des sociétés certifiées comme prestataires en Localisation de réseaux et Géoréférencement.

Figure 1 : IPSI est certifié pour la détection et le géoréférencement

PRÉSENTATION DE L'INSPECTION – DÉTECTION DE RESEAU



Nos techniciens réalisent le repérage des réseaux souterrains par des méthodes non intrusives. La détection des réseaux est réalisée par l'utilisation de détecteur de câble ou de canalisation. Nous utilisons également un Georadar. Lors de cette phase les réseaux sont généralement reportés visuellement au sol.

Ces méthodes de surface permettent de localiser les réseaux enterrés. Le Georadar permet plus particulièrement de repérer des réseaux non identifiés et de vérifier la détection réalisée avec un détecteur de canalisation.

Nous utilisons des équipements de dernière génération :

- Radiodétection pour les détecteurs de canalisation type (RD7100, RD8100, RD8000...).
- USRADAR pour le GEORADAR tri fréquence réputé pour être le plus performant du marché.

PRÉSENTATION DE L'INSPECTION – GÉORÉFÉRENCEMENT

Suite à la détection des réseaux, une seconde prestation est réalisée qui consiste à géolocaliser les ouvrages. La géoréférencement est réalisée sur le terrain avec des équipement GNSS (GPS de précision).



Équipement GNSS précision centimétrique.

Le personnel d'IPSI formé l'utilisation des équipements et habilité pour la géoréférencement des réseaux.

RENDUS

Suite au repérage d'un réseau et sa géoréférencement, nous reportons les données sur un tableau récapitulatif de positionnement des ouvrages selon les trois axes (X,Y,Z). Nous réalisons également les plans des réseaux. Ces données peuvent être intégrées dans le cadre du guichet unique.

BALISAGE ET BORNAGE

En plus de ces prestations nous sommes amenés à réaliser le bornage des réseaux. Voir fiche méthode FM007 sur le balisage - bornage de conduites.